

COMMUNE

ST MAURICE DE GOURDANS

DEPARTEMENT

AIN

2023/
Accusé de réception en préfecture
001-210103784-20230914-230400_NOUVCONS-DE
Date de télétransmission : 18/09/2023
Date de réception préfecture : 18/09/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D.AG.23-04-00

Date convocation : 07.09.2023
Nombre de conseillers présents et
représentés : 23

Votants : 20
Délibération publiée le : 18/09/2023

OBJET : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

Le quatorze septembre deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maurice de Gourdans, dûment convoqué en séance officielle le sept septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Fabrice VENET, Maire.

PRÉSENTS :

Fabrice VENET, Marie-Claude REGACHE, Jean-Claude RAPPY, Vanessa OLLIER, Jean-Michel MASSON, Myriam SAINT-GENIS, Thierry LONGCHAMP, Martine PAVAILLER, Michel MITANNE, Nathalie LLAMBRICH, Didier BAU ; Julien PERRIN ; Denise BOUVIER, Yves VENÇON, Jérôme ARRAMBOURG, Marc PUYPE, Estelle SEGURA ; Catherine BA.

ONT DONNÉ PROCURATION : Loïc CALARD (*procurator à N. LLAMBRICH*) ; David RICHARD (*procurator à F. VENET*)

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Sandrine CROST

ABSENTE : Delphyne GISSIEN, Samuèle SALMON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Myriam SAINT-GENIS

OBJET : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Camille Puype, élue sur la liste « Liste pour Saint Maurice : Engagement Ecoute Expérience » a présenté par courrier en date du 22 mai 2023, reçu en mairie le 25 mai 2023 sa démission de son mandat de conseillère municipale.

Madame la Préfète de l'Ain a été informée de cette démission en application de l'article L.2121-4 du CGCT.

D.AG.23-04-00

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Accusé de réception en préfecture
1001-210103784-20230914-230408_NOUVEONS-DE
Date de la décision municipale : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 18/09/2023

Monsieur David RICHARD est donc appelé à remplacer Madame Camille PUYPE au sein du conseil municipal. En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 26 octobre 2020 et conformément à l'article L.270 du code électoral Monsieur David RICHARD est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et Madame la Préfète sera informée de cette modification.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte :

- ✧ **De la démission de Madame Camille PUYPE**
- ✧ **De l'installation de Monsieur David RICHARD en qualité de conseiller municipal**

Le nouveau tableau du conseil municipal est fixé comme suit : voir annexe

Le Conseil municipal :

- PREND ACTE à l'unanimité de l'ensemble de ces propositions.

Pour : 20 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Le secrétaire de séance,
Myriam SAINT-GENIS



Pour extrait conforme
Le Maire
Fabrice VENET



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr